



Formations en « constellations » Plan « Français »

**Toujours plus loin dans la remise en cause
de la liberté pédagogique.**

Cette année, dans de nombreuses circonscriptions et écoles, les enseignant·es sont désigné·es par leur administration pour suivre une formation imposée dite « en constellations ». Cette formation est générée par le Plan national de formation Français. Ainsi désigné·es par les IEN, **les collègues sont contraint·es de participer à cette formation thématique** comme cela avait été le cas l'an passé avec le Plan Maths. Cette organisation de la formation maths-français devrait concerner l'ensemble des personnels enseignants au cours des 6 prochaines années.

Pour la CGT Éduc'action, cette pratique est inadmissible. Elle vise à la fois à reprendre la main de façon unilatérale sur la formation pour imposer des orientations idéologiques et à dessaisir les personnels de leur liberté à choisir leur formation professionnelle continue. L'utilisation des références théoriques et didactiques choisies par le ministère n'est absolument pas neutre et vise à mettre sous tutelle hiérarchique les libertés pédagogiques des enseignant·es.



le plan Français c'est quoi ?

L'objectif ministériel : dans le cadre du schéma directeur de la formation continue des personnels instauré en 2019, il vise à former tous les PE sur 6 ans en « français » tout en respectant les grands principes ainsi définis : continuité entre formation initiale, formation continuée et formation continue ; proximité avec des actions de formation menées au plus près des classes ; valorisation des compétences des personnels. »

ARNAQUES

la formation en « constellation » c'est quoi ?

Ce nouveau modèle de formation introduit par le ministère Blanquer consiste à intégrer une analyse réflexive encadrée (par un·e IEN ou CPC) au sein d'un **groupe réduit de 6 à 8 enseignant·es, animé par un·e formateur·trice de proximité et installé dans les écoles. En clair, c'est une autoformation encadrée devant être ensuite partagée avec l'ensemble des autres collègues.**

Théoriquement, ce groupe aura à travailler autour d'une problématique commune en français (valable aussi pour les mathématiques) pour « se poser des questions, chercher des réponses, réfléchir entre pairs, bénéficier de l'appui d'un référent et non d'une prescription, construire dans la proximité »...

Chaque année, c'est environ 20 % de PE qui auront une formation de 30 heures en français. Ces 5 jours s'ajoutent aux 5 autres consacrés aux maths dans le cadre du plan Villani-Torossian.

Une organisation imposée, surveillée et sans formateur·trice.

Cette nouvelle méthode est inspirée des « lesson studies » qui sont, à l'origine, des groupes volontaires d'enseignant·es réunies pour expérimenter et partager des pédagogies. **Mais ici, aucun volontariat car tout est décidé et imposé par la hiérarchie** qui parle hypocritement de confiance, d'absence de jugement ou de déconnection d'évaluation. **C'est l'instauration de formation sans formateur·trice spécialisé·e.**

30 heures de formation déclinées ainsi :

- 18 heures sur le temps d'animations pédagogiques (soit 3 journées de formation);
- 12 heures dédiées à la mise en œuvre de séances (conduite de séance dans sa classe, observation des pairs, des CPC). Sur ces 12 heures, 9 heures sont remplacées (comme si vous étiez en stage) et 3 heures dans votre classe quand le-la PE est lui-elle même observé-e.

Principaux problèmes :

La totalité des 18 heures est absorbée par ce plan : donc pas de possibilité pour les collègues de choisir d'autres modules de formation ni de participer aux heures d'information syndicales. Pour le reste des heures, la déduction de ce quota d'heures reste floue, ne bénéficie pas d'un cadre national et varie selon les départements : 108 heures, heures face élève, journée de solidarité...

Des contenus et « enjeux » imposés par le ministère et devant permettre:

- l'apprentissage de la lecture, lire : « conscience phonologique », « principe alphabétique » et soutien à la compréhension orale et écrite ;
- l'enrichissement du lexique : régulier, progressif et structuré.

C'est la traduction directe et concrète des guides Blanquer :

« [Pour enseigner la lecture et l'écriture CP et CE1](#) » (guides orange et rose)

« [Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle](#) », « [Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle](#) ».

C'est aussi la possibilité pour certaines structures privées comme *Agir pour l'École*, de faire passer des contenus idéologiques validés par le ministre...

De très nombreuses questions se posent avec cette formation

Une charge de travail supplémentaire pour les directeur-trices d'école, les PE, les CPC (équivalent de 105 jours de travail soit un mi-temps sur une année), les secrétaires de circonscription qui gèrent les remplacements.

Une remise en cause du rôle des CPC :

en devenant des personnels veillant à l'exécution des injonctions ministérielles, ils-elles ne sont plus des aides à la construction et à la pratique pédagogique.

Ils-elles risquent de devenir des exécutant·es hiérarchiques. Et comme ils-elles sont considérées comme des *pairs*, ils-elles seront toujours en capacité de « visiter » les collègues et donc de les encadrer si telle est la commande institutionnelle.



Une liberté pédagogique niée :

c'est un « dressage » et un formatage aux injonctions pédagogiques Blanquer en maths et français pour les PE.

Des pressions hiérarchiques multipliées :

surveillance et remise en cause des pratiques pédagogiques, utilisation de pratiques « managériales » qui pourraient dériver vers des situations d'humiliation...

Les séquences dans certaines circonscriptions prendront un caractère évaluatif et non formatif, et transformera la formation en inspection.



Une formation continue imposée :

- 18 heures entièrement dédiées sans aucune liberté de choix dans sa formation et des horaires définis ;
- ♦ des personnels de REP pouvant voir leur temps de formation spécifique entamé (9 jours);
- ♦ constitution de groupes imposés;
- ♦ des contenus fortement dirigés...

Tout ceci éloigne les collègues d'un travail de collaboration entre pairs librement consenti et indépendant où le regard de l'autre est considéré comme une richesse.



Et les collègues à temps partiel ?

Quelle organisation et quelle proratisation du temps de formation pour ces collègues ?

La circulaire 2014-116 sur la quotité de travail à temps partiel s'applique sur l'ensemble des obligations réglementaires de service. Donc, **il n'est pas possible d'imposer 18h d'animation pédagogique à un·e collègue qui travaille à 1/2 temps ou 3/4 temps.**

Le droit syndical en danger :

Que vont devenir les 9h de réunion d'information syndicale déductibles des 18 heures qui sont totalement mobilisées sur le plan français?

Comment résister?

Collectivement

- ⇒ en construisant un rapport de force au sein des écoles pour s'opposer à cette formation imposée ;
- ⇒ en se réunissant en conseil des maitresses et votant une motion de refus.

En militant à la CGT

Éduc'action et en informant des actions locales.

En s'appuyant sur la circulaire

Direction d'école d'aout 2020 qui permet aux équipes d'utiliser à discrétion leurs 108 heures.

Individuellement

En remplissant le Registre Santé et Sécurité au travail s'il y a atteinte à l'intégrité physique ou morale.

En s'appuyant sur le guide même de ces formations pour décider de leur objet de travail.

Ce guide est une ressource et NON UNE OBLIGATION.

En s'appuyant sur les textes règlementaires comme le Code de l'Éducation qui précisent les questions de **liberté pédagogique et formation** ou sur la circulaire 16/09/2014 (RIS) et de l'art.23 du Décret n°90-680 du 1 aout 1990 à propos des visites et inspections.

Les collègues des constellations peuvent s'organiser collectivement pour imposer l'objet et les thèmes de travail ainsi que les modalités de mise en œuvre. **Ils-elles doivent réaffirmer leurs choix en rejetant des stratégies qui visent à les formater.**

Formations en « constellations »

Plan « Français »



La CGT Éduc'action rappelle que *la formation continue ne doit pas être imposée aux personnels.*

Elle exige *l'arrêt immédiat des pressions sur les collègues ne souhaitant pas suivre ces formations imposées.*

Elle exige que *cesse le développement de ces formations visant au formatage pédagogique des personnels enseignants.*

Elle rappelle que *la formation continue concerne l'ensemble des programmes et doit être fondée avant tout sur les besoins exprimés par les collègues elles et eux-mêmes.*

Elle exige que *des consignes claires soient adressées aux services académiques pour garantir la liberté de choix des collègues et les dispositions pratiques d'organisation.*



La CGT Éduc'action revendique :



- la transformation des animations pédagogiques en véritable temps de formation continue ;
- pour tous les personnels, un droit à la formation continue choisie tout au long de la carrière répondant à leurs besoins et leurs attentes ;
- que chaque école ait la possibilité de construire, par équipe, son propre plan de formation ;
- que la liberté pédagogique des équipes soit respectée ;
- que la formation se fasse sur le temps d'enseignement devant élèves et que les personnels soient remplacés ;
- que les conseiller·ères pédagogiques conservent leurs missions d'accompagnement des équipes, mais aussi de formations de circonscription. Il·elles n'ont pas à devenir des supérieur·es hiérarchiques.

Pour compléter ce travail et pour que les équipes se documentent sur leurs droits, vous pouvez vous appuyer sur les textes officiels de référence publiés sur notre site.

<http://cgteducation1d.ouvaton.org>